

Qualités rédactionnelles en droit

Par **florianne**, le **23/09/2009** à **07:25**

Bonjour

Ma question va paraître très stupide aux yeux de juristes avertis.

Si je pose la question, c'est parce que je me doute que la réponse est oui mais je ne suis pas sûre.

Le droit exige-t-il de bonnes qualités rédactionnelles ? C'est-à-dire bonne maîtrise de la langue française tant sur le plan de l'orthographe, de la grammaire que de la conjugaison. Maîtrise de la syntaxe et du vocabulaire.

Apprend-on progressivement à organiser ses idées et donc à raisonner logiquement ? ou faut-il déjà maîtriser ses compétences ?

Flo

Par **Kem**, le **23/09/2009** à **09:27**

Coucou,

En fait, oui, il faut savoir écrire et surtout LIRE à la base : c'est plus simple.

Maintenant, ces "qualités" fructifient avec les années d'étude. D'ailleurs c'est assez déformant : j'ai perdu toute capacité à appliquer une subjectivité ... *lol* Je n'analyse que les faits en supprimant l'aspect humain et sentimental dans les cas. Je dois désapprendre tout ça : un vrai travail de conceptualisation.

L'importante de la syntaxe et surtout de la précision du vocabulaire sont essentiels en droit.

Ne jamais hésiter à plonger dans un dictionnaire :

- le TLFi (google est ton ami, encyclopédie très très correcte même limite la meilleure en ligne).
- lexiques juridiques.

On évitera le Larousse  page not found or type unknown

Par **Gab2**, le **23/09/2009** à **10:20**

Bonjour,

Pour le raisonnement, je pense que cela vient avec les années. Le raisonnement juridique est très particulier, et comme le rappelle à juste titre Kem, on apprend à raisonner en dehors de toute morale.. C'est d'ailleurs ça qui est assez mal perçu par les justiciables: L'image du juriste assez froid.. Pour ma part, je ne suis pas du tout comme ça dans ma vie privée mais pour ce qui est de la vie professionnelle...

Pour la grammaire, l'orthographe et la conjugaison, paradoxalement, j'ai tout perdu quand j'étais à la fac! Les chargés de TD, pour la plupart, ne corrigent pas les fautes et avec le temps, je ne faisais plus attention.. J'ai du m'y remettre il y a quelque temps parce que je trouve qu'un juriste, un avocat, qui fait des fautes, il n'y a rien de pire pour donner une mauvaise image..

Par **florianne**, le **23/09/2009** à **12:19**

Bonjour

Merci pour vos réponses.

Je ne suis pas un justiciable mais probablement un futur juriste.

Je suis extrêmement sensible à la qualité de l'orthographe et de la syntaxe ainsi que du vocabulaire. Quand on regarde l'actualité, quand on voit dans quel état est l'orthographe, je me demande parfois s'il n'y a pas d'erreurs judiciaires dues à des erreurs de vocabulaires ou d'orthographe. Donc, ma réflexion m'amène à penser que cela est très important.

Ce que vous appelez "[i:ltad5bhv]on apprend à raisonner en dehors de toute morale[/i:ltad5bhv]." ou encore "[i:ltad5bhv]Je n'analyse que les faits en supprimant l'aspect humain et sentimental dans les cas. Je dois désapprendre tout ça : un vrai travail de conceptualisation[/i:ltad5bhv]", est-ce que je me permettrai d'appeler [color=#BF0000:ltad5bhv]objectivité[/color:ltad5bhv] ?

Flo[/color]

Par **Yn**, le **23/09/2009** à **14:46**

[quote="florianne":28ht7xy4]Ce que vous appelez [i:28ht7xy4]"on apprend à raisonner en dehors de toute morale." ou encore "Je n'analyse que les faits en supprimant l'aspect humain et sentimental dans les cas. Je dois désapprendre tout ça : un vrai travail de conceptualisation"[/i:28ht7xy4], est-ce que je me permettrai d'appeler objectivité ?[/quote:28ht7xy4]

Il y a une certaine part d'objectivité dans l'appréhension des faits, mais le principal reproche adressé aux juristes est souvent de ne pas prendre en compte l'aspect humain de la situation, d'évaluer systématiquement le cas donné à l'aune du droit et uniquement du droit. Cette position est compréhensible dans la mesure où la primauté sera (pratiquement) toujours accordée à la lettre de la loi. Cela ne veut pas dire que les juristes sont des robots sans âme mais qu'ils sont systématiquement confrontés à une problématique à double facette : d'une

part juridique et, d'autre part, humaine. D'où la difficulté. Image not found or type unknown

Pour revenir à la langue française, les consignes sont très strictes chez nous : ceux qui ne savent pas écrire - à l'exception bien sûr de quelques fautes isolées - n'obtiennent pas leur L1. Je pense qu'il n'y a pas à développer le bien fondé de ce point...

Sinon, comme il a été dit, le raisonnement juridique s'acquiert avec les années et surtout avec l'entraînement, d'où l'intérêt de rédiger régulièrement ses dissertations, commentaires et autres

joyeusetés. Image not found or type unknown

Par **Menehoz**, le **25/09/2009** à **15:07**

[quote="Florianne":qxty7oac] Ce que vous appelez "on apprend à raisonner en dehors de toute morale." ou encore "Je n'analyse que les faits en supprimant l'aspect humain et sentimental dans les cas. Je dois désapprendre tout ça : un vrai travail de conceptualisation", est-ce que je me permettrai d'appeler objectivité ? [/quote:qxty7oac]

Le droit n'est pas la morale, donc plus que le fait de raisonner objectivement c'est le fait de raisonner juridiquement qui nous fait sortir de la morale.

Ceci dit ce n'est que repousser le problème moral car celui-ci est partie prenante de la question de société qui précède la loi. La morale va parfois irriguer le droit.

De plus la part qui est laissée au juge dans l'application du droit intègre dans certains cas le facteur humain (l'appréciation de la peine par exemple).

Par **AllRight**, le **03/10/2009** à **06:50**

Il faut savoir écrire un minimum mais nos professeurs nous rabâchent qu'il suffit d'un Sujet + Verbe + Complément et non de faire des phrases alambiquées. On ne fait donc pas de la littérature, ils cherchent simplement à apprécier si tu as retenu ton cours et à savoir si tu peux raisonner.